

Pour nous contacter :



Par téléphone

05 64 88 00 38
du Lundi au Vendredi de 9h à 19h



Par mail

bonjour@ilek.fr



Par courrier

18 Bd Marechal Leclerc
31000 TOULOUSE

Sommaire :

Article 1	Préambule
Article 2	Description du Service
Article 3	Conditions d'accès au Service
Article 4	Utilisation du Service et du Matériel
Article 5	Modalité d'adhésion au Service
Article 6	Durée du Contrat
Article 7	Tarifs et Paiement
Article 8	Résiliation du Service
Article 9	Changement de Logement
Article 10	Changement de fournisseur d'électricité
Article 11	Cas de force majeure
Article 12	Données personnelles et confidentialité
Article 13	Cession du Contrat
Article 14	Modifications du Contrat
Article 15	Réclamations et service client
Article 16	Responsabilités
Article 17	Droit applicable et litiges



Pour gagner du temps, vous pouvez cliquer sur l'article du sommaire qui vous intéresse pour vous diriger directement vers celui-ci.
Bonne lecture.

1. Préambule

Le Contrat est conclu entre :

ilek, société par actions simplifiée au capital de 19 553 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 802 076 521 dont le siège social est situé 18 Bd Marechal Leclerc, 31000 Toulouse (ci-après dénommée « ilek ») d'une part,

et

le Client (ci-après dénommé « le Client ») d'autre part,

ci-après désignées individuellement « une Partie » ou collectivement « les Parties ».

Le Service cléWatt (ci-après dénommé « le Service »), proposé par ilek, offre une analyse en temps réel de la consommation d'électricité, permettant au Client de mieux comprendre et optimiser sa consommation. Le Service cléWatt nécessite le branchement d'un émetteur radio sur le compteur communicant Linky du Client (ci-après dénommé « le Matériel »).

L'adhésion au Service et son utilisation supposent l'acceptation préalable et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales (ci-après « Conditions Générales »).

2. Description du Service

ilek propose au Client le Service lui permettant d'accéder à ses données de consommation d'électricité agrégées via une interface dédiée en ligne dans son espace client. Des synthèses de sa consommation, en kWh, en kVA et en euros, sur différentes plages de temps, aident le Client à évaluer précisément le coût de sa consommation d'électricité.

ilek est libre d'ajouter des fonctionnalités pendant la durée du Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte.

La collecte de ses données de consommation d'électricité se fait par l'intermédiaire d'un Matériel connecté au compteur communicant Linky du Client et relié à son réseau WiFi. Ce Matériel collecte les données de consommation électrique à un pas de temps de cinq (5) secondes.

3. Conditions d'accès au Service

La souscription au Service est exclusivement réservée aux clients souscrivant à un nouveau contrat de fourniture d'électricité ilek ou ayant au moins un contrat de fourniture d'électricité ilek actif. Le Client doit être à jour dans le paiement de ses factures au titre de son contrat de fourniture d'énergie et ne doit présenter aucun impayé à l'égard d'ilek.

Le Client doit être équipé :

- d'un compteur Linky téléopérable, accessible et non scellé ;
- d'une box internet permettant de connecter le Matériel au réseau wifi ;
- d'un smartphone bénéficiant du système d'exploitation Android ou iOS compatible avec l'application permettant de connecter le Matériel au réseau wifi.

4. Utilisation du Service et du Matériel

Le Client s'engage à utiliser le Matériel conformément aux instructions fournies par ilek et jointes à l'envoi du Matériel.

Notamment, le Client s'engage expressément :

- à installer le Matériel sur le compteur Linky ;
- à ne pas ouvrir ou modifier ou tenter d'ouvrir ou de modifier le Matériel et à respecter son intégrité physique et logiciel.

Le Client reconnaît que le Matériel lui est adressé personnellement, et est réservé à son usage strictement personnel. Le Matériel reste la propriété d'ilek. Le Client s'engage à n'utiliser le Matériel que dans le cadre du Service, et s'engage

à ne pas le céder, le louer ou le prêter, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, à quiconque.

Pendant la durée du Contrat et jusqu'à la restitution du Matériel à ilek, le Client est responsable de tous dommages causés au Matériel. Le Client répond du vol, de la perte ou des détériorations du Matériel. En cas de Matériel non restitué ou détérioré, l'Utilisateur sera facturé cinquante (50) euros toutes taxes comprises.

ilek se réserve le droit de suspendre ou résilier le Service en cas de non-respect des conditions d'utilisation du Matériel par le client.

5. Modalité d'adhésion au Service

La souscription au Service se fait en contactant le service client ilek par téléphone au 05 64 88 00 38.

Une confirmation de souscription au Service est adressée par ilek au Client par retour à l'adresse e-mail renseignée par le Client.

L'abonnement au Service prend effet après un délai de rétractation de quatorze (14) jours après validation de la souscription.

Si le Client n'a pas reçu le Matériel à la prise d'effet de l'abonnement, soit quatorze (14) jours après la souscription, il s'engage à adresser à ilek un formulaire de réclamation (accessible à l'adresse : <https://ilek.typeform.com/to/HPXkvznx>) dans les meilleurs délais.

6. Durée du Contrat

Le Contrat prend effet selon les modalités prévues à l'article 5 des présentes Conditions Générales, pour une durée indéterminée.

Le Contrat pourra être résilié dans les conditions de l'article 8 des présentes Conditions Générales.

7. Tarifs et Paiement

L'adhésion au Service est payante et est facturée par mois glissant, à partir de la date de la prise d'effet de l'abonnement au Service.

Les tarifs du Service sont indiqués au moment de la souscription au Service par le Client.

Les sommes dues par le Client lui seront facturées selon le mode de paiement convenu lors de la souscription du Contrat.

Tout mois glissant entamé est dû. Le Client sera redevable du prix du Service pour le mois glissant commencé au moment de la résiliation du Service prévu selon les modalités de l'article 8 des présentes Conditions Générales.

Les Clients bénéficiaires du chèque énergie, remplissant les conditions d'éligibilité présentées à l'article 3 des présentes Conditions Générales, peuvent accéder gratuitement au Service, en application de l'article L.124-5 du code de l'énergie.

8. Résiliation du Service

8.1 Résiliation à l'initiative du Client

Le Client qui ne souhaite plus bénéficier du Service doit en informer ilek via le formulaire dédié (accessible à l'adresse : <https://ilek.typeform.com/to/ILn7vG0Z>).

La résiliation de l'abonnement au Service par le Client prend effet à réception par ilek du formulaire de résiliation.

ilek adresse par courriel au Client une confirmation de sa résiliation, ainsi qu'un bon de retour pour restituer le Matériel.

8.2 Résiliation à l'initiative d'ilek

Le Service pourra être résilié par ilek en cas d'impayé du Client.

La résiliation est notifiée au Client par courriel auquel est joint un bon de retour pour restituer le Matériel.

8.3 Restitution du Matériel

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception du courriel confirmant sa résiliation pour restituer son Matériel.

En cas de non restitution dans ce délai de trente (30) jours, le client est facturé d'un montant de cinquante (50) euros toutes taxes comprises.

9. Changement de Logement

Si le Client change de logement tout en restant client d'ilek et s'il remplit toujours les conditions d'éligibilité, il peut continuer à utiliser le Service et son abonnement reste actif.

Le Client doit alors procéder à une nouvelle installation du Matériel sur le compteur Linky de son nouveau logement.

10. Changement de fournisseur d'électricité

En cas de résiliation du contrat de fourniture d'électricité du Client avec ilek, le Client demeure abonné au Service cléWatt.

Le Client qui ne souhaite plus bénéficier du Service doit en informer ilek selon les modalités prévues à l'article 8 des présentes Conditions Générales.

11. Cas de force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, les obligations respectives des Parties au titre du Contrat sont suspendues.

Aucune des Parties n'encourt de responsabilité vis-à-vis de l'autre à raison des dommages ou défauts d'exécution qui sont la conséquence d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure est défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française comme un événement échappant au contrôle du débiteur de l'obligation, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Dans le cadre du Contrat, sont notamment assimilés à un cas de force majeure, sans qu'il soit besoin d'en réunir les critères, une grève totale ou partielle, interne ou externe à ilek, un incendie, une catastrophe naturelle, un état de guerre, une pandémie, une indisponibilité ou un blocage du réseau public de distribution, une décision administrative ou des pouvoirs publics rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles du Client ou d'ilek.

La Partie invoquant l'événement de force majeure en informe le cocontractant dans les plus brefs délais et s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens pour faire cesser ou, au moins, limiter les conséquences de ce cas de force majeure au plus tôt.

Sans préjudice de la faculté du Client de résilier son contrat à tout moment et sans pénalités en vertu de l'article 8 des présentes, lorsque le cas de force majeure excède une durée de deux (2) mois, le Contrat peut être résilié par la Partie la plus diligente en informant l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception.

12. Données personnelles et confidentialité

12.1 - Engagements du Client

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client :

- mandate ilek pour demander au gestionnaire de réseau d'autoriser la transmission à ilek de ses données de consommation (relève des données au pas trente (30) minutes et quotidien ; puissance maximale quotidienne) ;
- accepte la collecte de ses données de consommation et leur analyse par ilek afin de lui proposer des services adaptés à ses besoins et en lien avec le Service.

Le Client consent à la collecte, au traitement et au stockage de ses données par ilek conformément à l'article 12.2 des présentes Conditions Générales.

Le Client communique à ilek ses données personnelles lors de sa souscription. Il s'engage à communiquer des données exactes et doit les tenir à jour pendant toute la durée du Contrat. En cas de modification, il doit en informer le service client d'ilek.

Le Client reconnaît être l'occupant habituel du logement pour lequel il a souscrit le Service. En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client reconnaît qu'il est strictement interdit de souscrire au Service ou de brancher le Matériel pour un logement dont le Client n'est pas l'occupant habituel.

12.2- Engagements d'ilek

En qualité de «Responsable de traitement», ilek assure au Client une collecte et un traitement des informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (la « Réglementation RGPD »).

12.3 Exercice des droits du Client

Le Client dispose d'un droit d'opposition à communication, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données le concernant. Le Client souhaitant exercer ce droit doit adresser sa demande par email à bonjour@ilek.fr ou par courrier au siège social d'ilek, 18 Bd Marechal Leclerc, 31000 TOULOUSE.

Toutes les informations relatives à la protection des données personnelles des Clients sont décrites dans la politique de confidentialité, accessible sur le site <https://www.ilek.fr/>. Le Client s'engage à en prendre connaissance.

13. Cession du Contrat

ilek pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat à une société qui la contrôle ou est contrôlée par ilek au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ou à une de ses éventuelles filiales dans la mesure où les conditions contractuelles sont maintenues. Le Client peut céder le Contrat à un tiers sous réserve de l'accord écrit et préalable d'ilek.

14. Modifications du Contrat

Les modifications, autres que celles imposées par la réglementation, seront applicables au Contrat en cours sous réserve d'avoir été communiquées par courriel au Client au moins un (1) mois avant la date d'application.

Le Client pourra résilier son Contrat sans frais avant la date de prise d'effet des modifications, sans préjudice de la possibilité pour le Client de résilier son contrat à tout moment conformément à l'article 8 des présentes Conditions Générales.

15. Réclamations et service client

Pour toute demande d'ordre technique concernant le Matériel ou toute réclamation, notamment en matière de facturation, le Client peut contacter le service client ilek en complétant le formulaire de réclamation accessible à l'adresse : <https://ilek.typeform.com/to/HPXkvznx>.

ilek s'engage à traiter la réclamation dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours suivant sa réception.

16. Responsabilités

ilek ne peut être tenue responsable des interruptions temporaires du Service dues à des problèmes techniques ou des événements indépendants de sa volonté. La responsabilité d'ilek ne peut être engagée au titre du Service, pour un quelconque préjudice, immatériel et/ou indirect.

Le Client est responsable du bon fonctionnement de son réseau WiFi et de l'alimentation électrique du Matériel.

Le Client s'engage à utiliser le Matériel conformément aux instructions fournies par ilek et jointes à l'envoi du Matériel.

Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber le bon fonctionnement des compteurs d'énergie. ilek ne pourra être tenue pour responsable de toute détérioration d'équipements sur lesquels les Accessoires seraient installés ou connectés.

Les données de consommation transmises au Client via le Service n'ont pas de valeur contractuelle pour la fourniture d'énergie.

17. Droit applicable et litiges

Les relations contractuelles entre le Client et ilek sont régies par la loi française. En cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.